



Référence/Cote : fch / A-Ereignisse Ausland
Zurich, le 23 juillet 2018

Aide-mémoire de la Centrale nationale d'alarme concernant les mesures de protection en cas d'événement impliquant une augmentation de la radioactivité à l'étranger

Remarque : Le présent document comporte des mesures générales. Les recommandations données lors d'un événement spécifique ont la priorité car le comportement à adopter dépend toujours du risque concret.

1. Appliquer les consignes et mesures de protection éventuelles ordonnées par les autorités locales.

Ce sont les autorités locales qui connaissent le mieux la situation concrète, la nature et la quantité de substances radioactives disséminées. Elles sont aussi mieux informées des conditions météorologiques sur place, qui influent sur la dispersion des substances radioactives.

2. Observer les conseils aux voyageurs et recommandations du DFAE et de l'ambassade de Suisse.

En tenant compte de l'avis de la CENAL et d'autres services fédéraux, le DFAE peut également informer les ressortissants suisses sur place en cas d'événement radiologique.

Conseils du DFAE à l'intention des voyageurs	www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs/conseils-voyageurs-en-bref.html
Page internet DFAE de la représentation suisse (ambassade ou consulat) sur place	www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs.html
Assistance téléphonique DFAE	helpline@eda.admin.ch +41 800 24-7-365 / +41 58 465 33 33

Il est recommandé aux voyageurs suisses d'enregistrer leur déplacement à l'étranger sur la plate-forme en ligne Travel Admin du DFAE : www.traveladmin.ch.

Des infos complémentaires sont publiées sur les sites suivants :

Centrale nationale d'alarme	www.naz.ch/index_fr.html
Office fédéral de la santé publique	www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html

3. Ne perdez pas de vue les dangers plus immédiats.

Les événements impliquant une augmentation de la radioactivité peuvent également découler d'autres événements, par exemple de l'endommagement d'une installation nucléaire à la suite d'une catastrophe naturelle, d'un conflit armé ou d'un attentat terroriste. Dans de telles

situations, les explosions, les projections de débris et le chaos général représentent le danger le plus immédiat. C'est de ce type de risques dont vous devez vous protéger en priorité. Ne vous exposez pas davantage en cherchant à vous prémunir d'une dissémination supposée de radioactivité.

4. Mesures de protection immédiates en cas de dissémination de radioactivité : ne pas sortir, fermer portes et fenêtres, éteindre la ventilation.

C'est aussitôt après un dégagement de radioactivité et à proximité de la source radioactive que la menace radiologique est la plus grande. Les matières radioactives libérées se dispersent et se dissipent peu à peu en fonction de la direction du vent et des précipitations, jusqu'à ce qu'elles se déposent sur le sol.

Durant cette phase, le meilleur moyen de se protéger est de rester dans un bâtiment, de fermer portes et fenêtres et d'éteindre les systèmes de ventilation et de climatisation, afin que l'air ambiant ne s'infilte pas à l'intérieur. Plus les murs sont épais, mieux ils protègent. Les locaux les plus adéquats sont situés au centre des bâtiments ou dans les sous-sols (protection par le sol). En revanche, le verre, le bois et les parois métalliques fines (voitures) n'offrent pas une bonne protection.

5. Après un séjour à l'air libre : se doucher et changer de vêtements.

Après un séjour à l'air libre, ôtez les habits portés à l'extérieur et prenez une douche afin d'éviter que de la poussière radioactive reste sur la peau, les cheveux ou les vêtements. Emballez les habits qui ont été portés dans un sac en plastique afin d'éviter toute dispersion de la contamination. Pour éliminer le sac plastique, suivez les instructions des autorités.

6. Consommer uniquement des denrées alimentaires et boissons sous emballage.

Après un événement impliquant une augmentation de la radioactivité, la poussière radioactive peut se déposer sur les aliments frais et dans les réservoirs d'eau ouverts. Par conséquent, ne consommez que de la nourriture et des boissons conditionnées (à titre préventif).

7. Les comprimés d'iode jouent un rôle protecteur uniquement dans certaines situations.

En cas d'accident nucléaire grave, de l'iode radioactif peut être émis dans l'air ambiant. Une fois inhalé, cet iode va se fixer dans la glande thyroïde. Si on les prend à temps, les comprimés d'iodure de potassium préviennent l'accumulation d'iode radioactif dans la glande thyroïde. Cependant, ils ne protègent pas contre les rayonnements externes.

En cas de danger pour la population, tant la mise à disposition que la prise des comprimés d'iodure de potassium sont ordonnées par les autorités. Les comprimés doivent être pris uniquement sur ordre des autorités et en suivant les instructions de la notice d'emballage. Observez les consignes des autorités locales et informez-vous auprès des médias locaux. Vous trouverez une notice d'emballage (en français et en allemand) décrivant le mode d'action des comprimés sur le site internet iodtabletten.ch.

Notice d'emballage des comprimés d'iodure de potassium (pdf)

http://www.iodtabletten.ch/download.php?id=7_996f4dc6